



**MAIRIE**  
**AUVILLARS SUR SAONE**  
**21250**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 26 septembre 2016**

Convocation du 19.09.2016

affichage du 19.09.2016

Le 26 septembre 2016 à 19 h, le Conseil Municipal, convoqué le 19 septembre 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

*Étaient présents les conseillers municipaux suivants* : M. JAUDAUX Marc, M. MASSON Jean-Paul, TREPOST Hervé, M. AUBERT Benoît, M. GARREAU Denis, M. CAIRE Dominique, Mme ADENOT Florence, M. DERUELLE Thibaut

*Absentes excusées* : Mme LONJARET Jocelyne, Mme POLO Isabelle, Mme FOLLEA Valérie,

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition d'acquisition d'un porte voix

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

**Délibération 1 : Défibrillateur**

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'un défibrillateur est prévue au budget 2016. A la dernière réunion de conseil il avait proposé l'acquisition d'un défibrillateur, sans armoire, à emmener au terrain de loisir lors des manifestations communales et associatives. Le Conseil Municipal avait préféré envisager l'acquisition d'un défibrillateur et de son armoire extérieure.

Monsieur le Maire donne lecture des devis suivants :

- défibrillateur et son équipement de base, sans armoire : 1 351.85 € H.T.
- défibrillateur avec armoire intérieure 1 534.70 € H.T.
- défibrillateur avec son armoire extérieure : 1 874.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide qu'il est plus judicieux de d'acquérir un défibrillateur équipé d'une armoire extérieure qui pourra donc servir à tout moment, en cas de besoin. Le conseil municipal décide donc l'acquisition d'un défibrillateur avec armoire extérieur pour un montant estimatif de 1 874.35 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention parlementaire pour cette acquisition. Il sera également demandé à Groupama s'il existe des aides financières dans le cadre de leur politique de prévention des risques, pour l'acquisition d'un tel matériel.

**Acquisition d'un porte-voix**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget l'acquisition d'un porte-voix dans le cadre de la gestion des risques majeurs.

Il donne lecture du devis de l'entreprise MAMIAS pour un kit comportant un amplificateur, un haut parleur, un support magnétique, un gyrophare, un micro-casque, un adaptateur allume-cigares, et une valise de rangement pour un montant de 775 € H.T.

Le conseil municipal trouve le devis élevé et le matériel très sophistiqué pour l'utilisation très ponctuelle dont la commune aura besoin.

**Délibération 2 : Signature d'une convention avec l'ONF pour l'octroi d'un droit de passage route du foyer.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ONF l'informant qu'il existait une convention entre l'ONF et la commune relative au droit de passage sur la route du Foyer en forêt domaniale de Citeaux qui est arrivée à expiration au 31.08.2016.

Une nouvelle convention de 9 années peut être accordée, gratuitement à la commune. Néanmoins la préparation de cette convention, nécessite le règlement de 180 € T.T.C de frais de dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'octroi d'un droit de passage route du Foyer et de prendre en charge les frais de dossier.

### **Délibération 3 : Instauration de la redevance réglementée pour chantiers provisoires**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites il serait possible de percevoir la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

### **Réponse du conseil départemental à la demande de mise à 70 km/h de la route Glanon**

Mr le Maire rappelle qu'à la demande de certains riverains, il avait été demandé au Conseil Départemental d'envisager la mise à 70 km/h du tronçon de la route de Glanon situé hors agglomération, mais le long duquel se trouve encore des habitations.

Le Conseil départemental a répondu « après examen de votre demande, il n'apparaît pas pertinent de créer une zone à 70 d'environ 1 km entre les communes de Glanon et d'Auvillars sur Saône. En effet, la section actuelle présentant quelques accès situés d'un seul côté et desservant un bâti très épars masqué par de la végétation ne peut justifier cette limitation.

### **Questions diverses**

- Mr le Maire donne lecture du courrier de orange qui informe la commune qu'ils vont entreprendre la campagne de dépose des cabines téléphonique de la commune.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une convention de partenariat avec l'association « Présence Verte » qui propose un service de téléassistance permettant de favoriser le maintien à domicile des personnes. Il s'agit pour la commune de faire la promotion de la téléassistance auprès des habitants, par l'intermédiaire de son petit journal, de son site internet ou lors de la distribution des colis aux aînés.
- Mr le Maire indique que les réunions de chantier pour les travaux d'aménagement du carrefour de la route de Bagnot ont lieu tous les mercredis matin à 9 h
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les conseillers départementaux ainsi que des agents du service voirie du conseil départemental viendront en mairie le jeudi 29 à 9 h pour évoquer les travaux à réaliser sur le réseau de voirie départemental, il s'agit pour eux d'établir un planning des travaux à réaliser sur la durée du mandat.
- Mr le Maire demande aux conseillers municipaux disponibles de participer samedi matin aux travaux d'abattage des bouleaux situé sur le terrain que la commune achète à l'auberge de l'Abbaye pour réaliser une sortie sécurisée des riverains.
- Me le Maire propose également de se retrouver le samedi 08 octobre pour réaliser les travaux de pose des miroirs routiers.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Hervé TREPOST</i>	<i>Florence ADENOT</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>AUBERT Benoît</i>	<i>CAIRE Dominique</i>	<i>DERUELLE Thibault</i>	<i>Denis GARREAU</i>